



entraïd'
addict

entraide - prévention - formation

L'engagement associatif

NEWSletter
#28
décembre
2021

Au sommaire :

| | |
|--------------------------------------|------|
| Le mot du Président | p 2 |
| Une crise du bénévolat ? | p 3 |
| Le bénévolat c'est quoi ? | p 4 |
| Qui peut être bénévole ? | p 6 |
| Entre motivation et résistance | p 8 |
| Jeunes et bénévolat | p 10 |
| Les formations..... | p 11 |
| Où trouver des bénévoles ? | p 13 |
| Le mécénat de compétence..... | p 15 |
| Contactés départements..... | p 16 |

Tribune



Newsletter n°28
Décembre 2021

Trimestriel gratuit

CPPAP n° 1010G79598
n° ISSN 0983-1282

Directeur de publication :
Auguste Charrier

Rédacteur en chef :
Auguste Charrier

Comité de rédaction :
Auguste Charrier, Laurent
Muraro, Marianne Aalayi

Correction : Marianne Aalayi

Crédit photos : Monique Andral,
membres d'alcool assistance,
Pixabay.com

Conception : Laurent Muraro

**Association reconnue
d'utilité publique**

Siège Social :

Fédération Alcool Assistance
10 rue des Messageries,
75010 Paris (Métro Poissonnière)
Téléphone : 06 37 68 07 85
contact@entraidaddict.fr

Sites Internet :

www.entraidaddict.fr
www.alassca-conseil.fr

Pour faire un don :

[www.helloasso.com/
associations/alcool-assistance](http://www.helloasso.com/associations/alcool-assistance)

Page Facebook :

[https://www.facebook.com/
EntraidAddict-125347004182512/](https://www.facebook.com/EntraidAddict-125347004182512/)

**Soyons acteurs
de notre santé**

Le mot du Président

Bonjour à toutes et tous,

L'Engagement associatif, ce qui a été pour un bon nombre d'entre nous le socle de notre rétablissement en aidant et accompagnant les autres.

Depuis quelques années déjà les choses évoluent ; ces vingt derniers mois ont notamment accéléré la modernité technologique.

De tout temps notre monde est en mouvement. Chaque génération a eu à faire face à des évolutions. Aujourd'hui, nous déplorons parfois un manque d'engagement et nous nous posons des questions.

Le plus facile serait la fatalité : « C'est comme ça partout »... et attendre que l'association se meurt petit à petit parce qu'on se sera laissé dépasser par les événements, par les attentes des générations d'aujourd'hui et de demain. Pourquoi ne pas prendre l'autre voie qui s'offre à nous, celle de l'action par l'adaptation ?

Pour nos plus jeunes, leur laissons-nous assez de place ? Ils font différemment, l'acceptons-nous ? Exemples de questions qu'il nous faut nous poser comme bien d'autres.

Aujourd'hui les personnes que nous rencontrons sont « nomades » ; elles viennent chercher des solutions à leurs problèmes : c'est notre rôle, et ça pourrait aussi devenir le leur si nous leur en donnions l'opportunité.

Si par la suite elles ne sont pas actives au sein de l'association, elles partent ; elles ont besoin de se sentir utiles et intégrées, comme nous en avons eu besoin avant elles ; elles ne demandent pas de grands rôles pour autant, et en leur permettant d'être actives, celles-ci resteront plus longtemps pour pérenniser la vie associative à notre suite.

Les rôles doivent être clairement définis, allégés ; est arrivé le temps de découper les postes, et pourquoi pas 2 secrétaires ? c'est un exemple.

Avant d'en arriver là, il faut Accueillir ces personnes avec les valeurs de l'association et en toute confidentialité. Une fois accueillies il faut les intéresser, montrer une ouverture d'esprit et de verbe ; un espace de parole doit évoluer en fonction des présents.

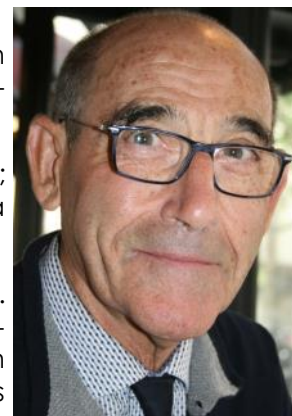
Un lieu d'accueil doit aussi s'intéresser à l'Entourage, élément majeur et essentiel ; cet entourage Malade de la maladie de l'autre a besoin d'écoute et d'attention. Tant pour les usagers que pour l'entourage, les moments de convivialité et de resocialisation ont un rôle important.

Cette newsletter nous explique très clairement quels sont les enjeux pour les associations dont les membres et bénévoles souhaitent que celles-ci continuent à aider et accompagner celles et ceux qui en ont besoin aujourd'hui et demain, comme nous en avons eu besoin hier.

Nous savons tous que chacune et chacun fera le maximum, et notre nouveau nom nous aidera à intégrer les réseaux indispensables, à enrichir l'aide que nous apportons.

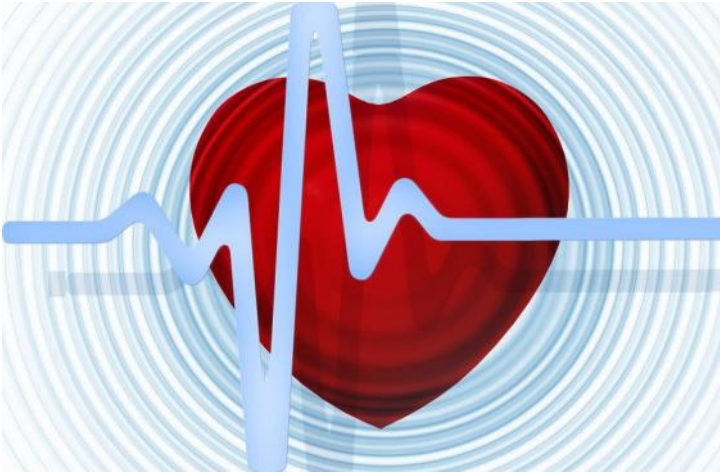
Merci de votre investissement,

Sincèrement



Avec toute mon Amitié.

Une crise du bénévolat ?



Une étude toute récente de France Bénévolat, réalisée en partenariat avec le Crédit Mutuel (« L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019 »), montre qu'environ 20 millions de personnes, soit 38 % de la population des 15 ans et plus « donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause », dont 13 millions dans une association.

Ainsi, près d'un Français sur 4 pratique le bénévolat et donne de son temps au travers d'une structure associative ! Alors pourquoi parle-t-on de crise du bénévolat ?

Selon Associathèque, « ce qui conduit certains à parler de crise, c'est l'évolution profonde du bénévolat, avec des bénévoles plus exigeants, à la recherche de sens, désireux de voir l'utilité concrète de leur action, hésitant à s'engager régulièrement et dans la durée. ».

Si 71% des bénévoles associatifs se déclarent « réguliers » en 2019, ils étaient 80% en 2010 !

Un véritable enjeu pour les associations

Qu'ils soient réguliers ou occasionnels, toutes les associations ont besoin de bénévoles. Sans bénévole, comment revivifier un conseil d'administration ? Comment témoigner que la société elle-même se préoccupe de la cause défendue ? Comment disposer des compétences nécessaires à la mise en œuvre de certains projets ? Comment assurer des opérations de relation publique ? Comment organiser des collectes de fonds ? Comment encadrer une manifestation ? Enfin, comment mener à bien un projet associatif sans avoir les moyens financiers d'engager du personnel salarié ?

Le bénévolat est, pour toutes ces raisons, un véritable enjeu stratégique pour les associations.

Si l'engagement bénévole en volume n'a pas connu de crise ces dernières années, il est en revanche en mutation : reflet de la société et de ses évolutions, il est influencé par l'ère nouvelle de la communication et de la consommation, par le recul des anciennes institutions structurant l'engagement collectif (partis politiques, syndicats, églises...), par le vieillissement de la population, etc.

C'est ainsi, par exemple, que les associations rencontrent des soucis d'adéquation entre le souhait de s'engager et le besoin de professionnalisation des activités (la « bonne volonté » ne suffit plus) ou bien de fidélisation des bénévoles prêts à passer très vite d'une association à une autre.

Dans le même ordre d'idées, si les bénévoles sont toujours plus nombreux, ils sont en même temps moins assidus. En effet, les bénévoles qui interviennent de façon régulière au sein d'une association, c'est-à-dire un jour au plus par semaine, ne sont plus que 2 millions en 2019 (soit 17 % des bénévoles ; source : France Bénévolat, « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019 », mars 2019). Il faut donc les motiver sans cesse, sous peine de les perdre !

Et pourtant après cette période de crise sanitaire qui a secoué nos associations, il y a des opportunités à saisir. Les derniers mois traversés semblent avoir renforcé l'envie des Français et des Françaises de donner du temps pour les autres, de contribuer à des actions collectives.

Une étude produite par Familles rurales indique que 35 % des Français souhaitent s'engager davantage pour les autres, ce pourcentage passant à 43 % chez les moins de 35 ans. Il revient tout particulièrement aux associations de se mettre en capacité de répondre à ces attentes, dans la diversité de leurs formes.

Sources : Guide Association et bénévoles – Associathèque - <https://www.associatheque.fr/fr/association-et-benevoles/index.html>

Le bénévolat c'est quoi ?

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

La loi ne définit pas le bénévolat, cependant le Conseil économique, social et environnemental avait précisé ce concept en février 1993.

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Le bénévolat est donc **un don de soi librement consenti et gratuit**.



Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Il apporte sa contribution à des organismes existants, en tant qu'acteur de renouvellement, de complément de soutien ou d'innovation en respectant les principes fondamentaux suivants :

- Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des opinions personnelles, lesquelles sont très diverses : être utile à la société, défendre une juste cause, occuper son temps libre, avoir une vie sociale, acquérir une compétence, voire... compléter son curriculum vitae.
- Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment du sexe, de l'âge, de la nationalité, de la race, des opinions philosophiques ou religieuses, ou encore de la condition physique, sociale ou matérielle.
- Le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine.
- Le bénévolat est attentif aux besoins dans la société et stimule la participation de la collectivité pour y répondre.
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité, ainsi que l'intégration et la participation sociale.

Le terme « bénévolat » tend à être supplanté par celui d'« **engagement bénévole** ».

L'étymologie rappelle que l'engagement exige de « mettre quelque chose en gage ». Il n'est donc pas gratuit, il coûte ! L'engagement désigne un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, ouvre un avenir à l'action. **Car s'engager, c'est aussi et surtout agir !**

S'engager auprès des autres, c'est aussi s'engager auprès de soi en trouvant le sens de son existence.

L'engagement ne doit pas pour autant devenir un devoir, encore moins une obligation, dont l'absence susciterait de la mauvaise conscience. Il n'est pas question d'en faire une corvée. L'engagement raconte l'histoire de celles et ceux qui ont pu – su – s'élancer de telle sorte qu'ils découvrent, après s'être engagés, un visage d'eux-mêmes qu'ils n'auraient pas imaginé, un visage éclairé par les autres et par l'avenir.



Le bénévolat c'est quoi ?

Ce que n'est pas un bénévole

Le bénévole n'est pas un salarié

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne fournit gratuitement une forme de prestation de travail pour une personne ou un organisme. Le bénévolat se distingue d'un emploi salarié selon les critères suivants :

- le bénévole n'est pas lié à l'association par un contrat de travail, mais par une sorte de « contrat moral dénué de toute valeur juridique » ;
- le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut seulement être dédommagé par l'association des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel, etc, étant précisé que ce dédommagement ne doit jamais aller au-delà des frais engagés. Il ne bénéficie pas non plus des autres avantages offerts aux salariés, validation de points de retraite ou couverture sociale en particulier ;
- le bénévole, contrairement au salarié, n'est soumis à aucune subordination juridique vis-à-vis de l'association pour laquelle il accomplit son activité. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, son éventuel règlement intérieur, ainsi que les normes de sécurité des locaux et/ou du domaine d'activité de l'association.

Un salarié peut-il être bénévole dans l'association qui l'emploie ?

Selon Gérard Laville, Service 1901, rien n'interdit à une personne d'être à la fois salarié et bénévole dans une même association. Toutefois, pour éviter toute ambiguïté, susceptible de poser problème par exemple en cas d'accident (accident du travail ou non ?) voire de litige futur avec le « salarié-bénévole », ou encore avec l'Urssaf, il est fortement conseillé que ce travail bénévole au sein d'une association soit nettement distinct du travail rémunéré (ex. : un comptable assurant une permanence d'accueil, un administratif participant à une quête alimentaire, un éducateur sportif assumant une tâche administrative...). Une telle précaution mettra en outre à l'abri l'association et ses dirigeants d'une condamnation pénale pour travail dissimulé.

Un bénévole n'est pas nécessairement un adhérent

Ce sont les adhérents d'une association, aussi appelés membres ou sociétaires, qui font vivre l'association. Leur nombre est souvent mis en avant pour attester de son importance ou prouver son dynamisme.

Toute personne physique ou morale peut adhérer à une association, à moins que les statuts ne prévoient le contraire.

Un adhérent est un membre de l'association qui a souscrit une adhésion à l'association et qui est tenu de verser une cotisation. Cette adhésion lui donne des droits (participation à l'assemblée générale, etc.). Un bénévole est une personne qui donne de son temps pour l'association. Un bénévole n'est donc pas obligatoirement adhérent de l'association, même si, en pratique, ces deux qualités se cumulent fréquemment. Souvent, également, une action bénévole précède l'adhésion à une association.

Bénévolat et assurance

Lorsque le bénévole est adhérent de l'association et qu'il agit dans le cadre des missions de l'association déclarées auprès de son assureur, nul besoin de faire une nouvelle déclaration particulière. Cependant, il faut faire attention lorsque le bénévole n'est pas adhérent ou lorsque les missions du bénévole dépassent le cadre de l'activité « normale » de l'association : il est alors nécessaire de prendre contact avec votre assureur pour envisager la couverture de ces activités.

Qui peut être bénévole ?

Le salarié

Tout salarié, peu importe la structure dans laquelle il travaille au quotidien (y compris une association), peut devenir bénévole dans une association en dehors de son temps de travail. Certains employeurs encouragent même cette pratique, au nom d'une démarche de « responsabilité sociétale de l'entreprise » (RSE), valorisante en termes d'image pour l'entreprise et source de motivation pour ses collaborateurs. Sous réserve, cependant, que l'activité bénévole ne perturbe pas l'activité salariée. Il ne faudrait pas, par exemple, que le salarié, en raison de son activité associative, soit constamment appelé sur son téléphone portable personnel durant ses heures de travail ! Son employeur pourrait légitimement le lui reprocher, voire le sanctionner.



En principe, le temps consacré à une association par un salarié qui porte alors la « casquette » de bénévole ne lui donne pas de droits spécifiques, tels que des aménagements de son temps de travail, des congés ou des indemnités en cas de perte de salaire.

Toutefois, la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 (L. n° 2017-86 du 27 janv. 2017, art. 10 ; C. trav. art. L. 3142-54-1 et L. 3142-58-1 nouv.) a mis en place un congé pour l'exercice de responsabilités associatives, également dénommé congé de responsables associatifs : Celui-ci est ouvert à tout salarié du secteur privé ou à tout agent public - fonctionnaire ou non - lui permettant, entre autres, de siéger à titre bénévole dans l'organe d'administration ou de direction d'une association ou d'exercer à titre bénévole des fonctions de direction ou d'encadrement au sein d'une association. Seules les associations d'intérêt général sont concernées par le dispositif. Elles doivent, en outre, être déclarées depuis au moins trois ans.

Ce congé, non rémunéré et d'une durée de six jours ouvrables, peut-être fractionné en demi-journées, afin de mieux répondre à la nature récurrente des activités des dirigeants bénévoles associatifs.

Un salarié en arrêt maladie peut-il accomplir une activité bénévole au sein d'une association ? Plus exactement, conserve-t-il le bénéfice de ses indemnités journalières dans cette hypothèse ?

Pour la Cour de cassation, il résulte de l'article L. 323-6 du code de la sécurité sociale que le service de l'indemnité journalière est subordonné à l'obligation pour l'assuré de s'abstenir de toute activité non expressément et préalablement autorisée. Si l'intéressé a, pendant la période de perception des indemnités journalières, participé à des activités sans prouver que celles-ci ont été autorisées par son médecin traitant, il a alors manqué à son obligation de s'abstenir de toute activité non autorisée.

Est-ce à dire qu'il est systématiquement impossible d'exercer une activité associative, et plus exactement une activité associative bénévole ? Non, mais à condition de prendre certaines précautions. En pratique, l'assuré dont le médecin traitant accorde un arrêt maladie a tout intérêt à demander à celui-ci une attestation énumérant, de manière aussi précise et détaillée que possible, les activités autorisées. Et cette autorisation doit obligatoirement être donnée préalablement au commencement desdites activités.

Le préretraité et le retraité

Les préretraités du Fonds national de l'emploi (lequel contribue au financement de mesures destinées à remédier aux conséquences des mutations et des reconversions industrielles), s'ils n'ont pas le droit d'exercer une activité professionnelle, peuvent en revanche valablement exercer des activités bénévoles dans le cadre d'un mouvement associatif. Cela, à la condition qu'il ne s'agisse pas de remplacer du personnel salarié qui serait normalement destiné à se consacrer à l'activité administrative de l'organisme en question ou d'éviter par ce moyen le recrutement d'un tel personnel. L'idée est que l'activité exercée dans le cadre du bénévolat ne doit pas venir se substituer à un emploi salarié.

La participation des retraités à des activités bénévoles est admise et n'a pas de conséquence sur le versement de leur pension de vieillesse, même s'ils étaient salariés de l'association avant leur départ

Qui peut être bénévole ?

à la retraite. Néanmoins, dans cette dernière hypothèse, le préretraité ne peut pas exercer une activité à titre bénévole dans la même association.

Le chômeur - Demandeur d'emploi

Un chômeur peut exercer une activité bénévole sans perdre le droit aux allocations chômage, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes : (article L. 5425-8 du code du travail)

l'activité bénévole doit respecter certaines caractéristiques : elle ne peut pas s'effectuer chez un précédent employeur (et pas uniquement le dernier employeur) ;

l'activité bénévole ne doit pas se substituer à un emploi salarié ;

enfin, l'activité bénévole doit rester compatible avec l'obligation de recherche effective et permanente d'un emploi, ce qui signifie concrètement qu'elle ne saurait être trop prenante. Pour nombre d'institutions de Pôle emploi, cette condition n'est pas respectée si la personne indemnisée occupe le poste de Président(e) de son association.

L'étudiant

Le bénévolat ne donnant lieu à aucune rémunération, le problème du cumul de revenus avec le statut d'étudiant ne se pose pas, y compris pour les étudiants boursiers. Cependant, le maintien de la bourse peut parfois être subordonné à une condition d'assiduité dans les études ; aussi l'activité bénévole ne doit pas être trop prenante.

De plus en plus d'universités et de grandes écoles investissent dans les activités bénévoles de leurs étudiants en leur fournissant moyens ou locaux. Elles accordent également de plus en plus souvent à ces jeunes bénévoles des crédits ECTS supplémentaires durant leur cursus : l'engagement bénévole participe ainsi à l'obtention des diplômes.

ECTS est le sigle en anglais de « European Credits Transfer System » signifiant « Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ».

L'objectif est ici pour les universités, grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur de valoriser l'engagement de leurs étudiants, ce qui leur apporte une meilleure image et permet également de mieux préparer les jeunes à leur future carrière. Pour de nombreux jeunes bénévoles, l'association sera leur première expérience de travail dans une organisation avec ses règles, la diversité des acteurs de l'association, etc. Pour l'étudiant, l'activité bénévole peut être valorisée dans la perspective d'une recherche d'emploi.

L'élu local

Il arrive souvent que des élus locaux soient bénévoles d'une association à titre personnel. Cette situation représente un risque évident pour l'association, particulièrement si elle reçoit des subventions, notamment de la collectivité dont est issu l'élu local. Il s'agit ici du risque de prise illégale d'intérêt. C'est pourquoi il est conseillé à un élu local, par ailleurs bénévole d'une association, d'être particulièrement attentif aux éventuels conflits d'intérêts entre son association et son mandat d'élu : il faut par exemple, qu'il ne participe pas aux délibérations et votes de la collectivité locale concernant l'octroi d'une subvention ou l'obtention d'un marché public par l'association. Et réciproquement, il doit s'abstenir d'intervenir dans la gestion de l'association pour les projets directement en lien avec la collectivité locale.

L'agent public

Les fonctionnaires et les agents publics non titulaires doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées et ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative que dans des cas limités et très encadrés (par ex. : gestion d'un patrimoine personnel ou familial). En revanche, les fonctionnaires peuvent librement exercer une activité bénévole au profit de personnes publiques ou privées sans but lucratif en prenant les mêmes précautions que les élus pour éviter tout conflit d'intérêts entre leurs activités professionnelles et associatives. (source : associathèque)

Entre motivation et résistance

Valeurs de l'engagement bénévole

Défense des valeurs de solidarité et promotion du lien social font classiquement l'intérêt de l'investissement dans les mouvements associatifs, coopératifs ou mutualistes. Mais aussi l'importance de la participation à la vie locale dans un souci d'implication dans la vie de la cité. Il apparaît aussi que le facteur de création de lien social le plus important est l'engagement associatif.

Les bénévoles considèrent que la rencontre et le partage d'une cause commune sont généralement les principaux vecteurs de l'engagement. En revanche, concernant leur propre engagement, ils préfèrent d'abord mettre en avant leur volonté d'être utile aux autres et à la société.

Les membres de l'association sont les meilleurs ambassadeurs pour recruter des bénévoles. Le facteur déclencheur de l'engagement résulte le plus souvent d'une démarche directe par un membre de l'association.

Les attentes des bénévoles

Une meilleure reconnaissance symbolique des actions des bénévoles

- La montée en puissance des engagements de type pragmatique chez les plus jeunes, à durée limitée, avec la recherche de résultats concrets se traduit par des initiatives visant directement à aider autrui sans attendre de profit, autre que la reconnaissance.
- Cette reconnaissance symbolique est fondée sur le respect de la personne : faire confiance, laisser des initiatives et des responsabilités...

Favoriser des espaces d'acquisition et d'échange de compétences

- Dans un milieu associatif qui nécessite de plus en plus de compétences, tant dans l'action que dans la gouvernance, les bénévoles ont besoin de formation, quelque soit la catégorie d'âge.

Donner une souplesse dans les emplois du temps

- Clarifier les rôles et missions de chacun
- Proposer des objectifs clairs
- Planifier des actions et des tâches
- Optimiser les temps de rencontres dans une atmosphère de convivialité

Ce qui favorise l'engagement associatif

- Des expériences significatives sont des conditions qui contribuent à faire du bénévolat un moment privilégié pour la reconnaissance de soi dans l'altérité.
- Les bénévoles d'aujourd'hui valorisent les ressources personnelles, un plaisir immédiat, la recherche de convivialité, surtout chez les plus jeunes.
- Être dans un processus d'échanges et de solidarité.
- Les caractéristiques contemporaines de l'engagement relèvent d'un fonctionnement en réseau, auquel participent les technologies de communication.

Les résistances à l'engagement

- Gestion du temps et sentiment de ne pas en avoir assez.
- Peur de ne pas avoir les compétences requises.
- Peur que l'on en demande trop et d'avoir la pérennité de la structure sur les épaules.

Il s'agit donc de rassurer le bénévole quant à la mission à confier, expliquer clairement ce qui est attendu et le temps nécessaire pour la réaliser avec la possibilité de partager les tâches ainsi que les formations proposées pour développer les compétences requises. L'accompagnement du bénévole est donc primordial dans la phase d'apprentissage et de transfert de compétences et de responsabilités.

Le renouvellement partiel chaque année du Conseil d'Administration permet justement cet apprentissage de la gouvernance associative en douceur et limite le risque d'avoir la pérennité de l'association sur ses seules épaules.

Source : https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/bao/1er_rapport_d-enquete_CERLIS_CreditMutuel_Fonda_Engagement_BD.pdf

Donner envie



« L'enjeu de remobilisation et/ou de renouvellement des bénévoles doit être également une opportunité pour les associations d'interroger la façon dont elles accueillent de nouveaux bénévoles » selon Frédérique Pfrunder, Déléguée générale du Mouvement associatif

France Bénévolat s'est interrogé dès ses origines sur ce qui pourrait donner envie aux bénévoles de s'engager dans les associations et d'y poursuivre leur engagement. Si, parfois, les associations ne trouvent pas ou ne fidélisent pas les bénévoles, est-ce que cela ne tient pas un peu aux associations elles-mêmes ? Ambiance décevante, animation insuffisante, reconnaissance rare...

Avec l'appui de la Commission Inter Associative qu'elle anime, France Bénévolat a développé le principe des six piliers des bonnes pratiques de gestion des bénévoles selon laquelle un maillon faible met en cause la solidité de l'ensemble des dispositifs et des pratiques.

Les six piliers des bonnes pratiques de gestion des bénévoles

1. **La clarification des besoins** : Bien définir la mission, le rôle qu'y assume le bénévole et son articulation éventuelle avec celui des salariés, la manière dont cette mission contribue au projet associatif et les qualités requises pour celle-ci. Savoir « communiquer » sur la mission.
2. **L'accueil des bénévoles** : Accueillir un bénévole, c'est d'abord être à son écoute pour comprendre son projet personnel et comment il peut rejoindre le projet associatif. C'est lui montrer qu'il est « bienvenu » dans le groupe. Présenter l'équipe, les projets en cours, les rôles de chacun, etc. Remettre un livret d'accueil, la charte qui exprime les valeurs de l'association et la place qu'y tient le bénévole. Eventuellement, désigner un « parrain » ou un « référent ».
3. **L'intégration des bénévoles** : Un « parrain » ou « référent » facilitera l'intégration du bénévole en lui montrant le fonctionnement de l'association, en l'initiant à sa mission, en l'aidant à trouver les moyens de son action, en répondant à ses interrogations... Prévoir un « parcours d'insertion » peut aider le bénévole à trouver la place qui lui correspond le mieux dans l'association. Être à l'écoute du bénévole pour comprendre et être attentif à ce qu'il est, savoir s'il est content, s'il y a des points à changer, des solutions à trouver s'il veut arrêter un projet... L'aider à « trouver du sens », à s'engager dans un processus et s'y accomplir, dans un groupe « accueillant ». Faire découvrir le projet collectif.
4. **L'animation des bénévoles** : Animer les bénévoles, c'est faire vivre l'action commune, le collectif. C'est permettre les échanges autour du projet associatif, pour chercher ensemble les voies d'amélioration. C'est partager les réussites. C'est créer un sentiment d'appartenance à travers le « faire ensemble ». Et c'est aussi porter attention à chacun, à ses motivations, ses contraintes, ses envies d'évoluer... Porter attention à chacun pour le conduire à être « acteur ». Fonctionner « collectif », par la communication interne, les échanges sur les pratiques, la concertation, la recherche en commun de solutions aux problèmes rencontrés... et dans cette perspective, organiser des temps de rencontre.
5. **La formation des bénévoles** : Le bénévole arrive dans l'association avec ses compétences propres qu'il pourra souhaiter développer durant ses activités associatives. L'association doit donc accompagner ses bénévoles dans leur formation pour évoluer au sein de la structure ou tout simplement pour rester « dans le coup ». Il ne faut pas oublier aussi que la formation, suivie en commun, peut aussi aider le collectif à se construire. C'est elle qui permettra au bénévole d'être plus efficace, de prendre des initiatives. Elle favorisera la cohésion du groupe.
6. **La reconnaissance des bénévoles** : Reconnaître les bénévoles, c'est leur « donner envie » de participer au projet associatif. C'est leur montrer l'utilité de l'action bénévole, et la contribution de chacun au résultat collectif... C'est aussi remercier chacun, dire son importance et proposer des moments de remerciement collectif, dans la convivialité. C'est permettre à chacun de « grandir » par son bénévolat. Le passeport bénévole (développé par France Bénévolat) est aussi un moyen de reconnaissance.

Les jeunes et le bénévolat

Contrairement à quelques idées reçues, les jeunes sont très engagés dans le bénévolat. La proportion des Français de moins de 35 ans exerçant une activité bénévole dans une association a très régulièrement progressé entre 2010 et 2019. Elle compense même la baisse de l'engagement des seniors.

Ainsi, les jeunes sont naturellement solidaires, mais rejettent les institutions. Par conséquent, si les associations leur apparaissent comme des institutions, ils les rejettent comme les autres au profit « de collectifs temporaires ». Par ailleurs, les jeunes veulent « faire ensemble » avant de « faire pour », d'où leur préférence pour des projets collectifs, alors que les associations raisonnent prioritairement en termes de missions individuelles. Cela oblige les associations à raisonner en « mode projet ». Les jeunes



ne sont libres qu'à certains moments de la semaine ou de l'année et sont par nature ou par nécessité mobiles, d'où leur faveur pour du bénévolat ponctuel – que les associations traduisent par cette expression très péjorative : « Les jeunes sont zappeurs ! » Les discours sur la fidélisation des bénévoles sont donc hors de sens. Aux associations de trouver des missions et des projets adaptés à leurs disponibilités et à leurs rythmes.

Les jeunes, à l'instar de ce qui se passe à l'étranger, sont invités de plus en plus par leur école ou leur université à faire du bénévolat. Aux associations de saisir cette opportunité pour faire découvrir ce qu'est vraiment l'engagement et quelles extraordinaires rencontres humaines il permet.

Encore plus que les autres classes d'âge, les jeunes veulent le plus souvent s'engager dans des projets d'action immédiate, avec le souhait de prouver rapidement que leur action est utile, plutôt que de faire vivre le projet associatif dans sa globalité.

Les jeunes ont besoin qu'on leur fasse confiance, qu'on leur délègue des responsabilités – selon leur expression, « ils ont besoin d'être attendus » – alors que les « moins jeunes » ont souvent des réserves, voire une méfiance à leur égard.

Enfin, dès qu'ils sont mis en confiance grâce à une attention bienveillante sans condescendance, les jeunes sont tout à fait favorables à des actions intergénérationnelles.

Accueil et intégration : les maîtres mots

Points clés de « la pédagogie de l'engagement », l'accueil et l'intégration des jeunes au sein des associations constituent la priorité des priorités pour l'avenir de ces dernières.

Suffisamment d'exemples montrent que des jeunes sont capables de mener des actions extraordinaires, avec un enthousiasme et des compétences qui le sont tout autant. Il faut juste ouvrir les portes, trouver la bonne formule d'un tutorat qui fait confiance mettre en place des projets adaptés aux attentes et disponibilités pour que ces premières expériences soient un succès. Elles sont déterminantes pour que des engagements plus durables s'établissent par la suite. (Source : *jurisassociations* 644 - 15 septembre 2021)

Les formations

Nous l'avons vu, les formations permettent aux bénévoles de développer leurs compétences et leurs connaissances. C'est aussi un outil d'implication, de valorisation et de fidélisation.

Les formations internes :



La Fédération propose un parcours de développement des compétences de ses bénévoles. Ces formations sont gratuites et dispensées parfois au siège de la Fédération, mais surtout dans les régions ou départements par notre réseau de formateurs nationaux. Attention, différents prérequis sont nécessaires en fonction des formations souhaitées.

Cinq formations constituent le socle de base autour du savoir, savoir-faire et savoir-être :

- La gouvernance associative, le projet associatif et les compétences des bénévoles
- Acquérir les connaissances de base en addictologie (savoir)
- Animation – Communication (savoir-faire)
- Accompagnement, relation d'aide (savoir-être)
- Entourage, dépendance et co-dépendance (savoir-être)

Chaque bénévole ayant suivi ce socle de formations peut ensuite suivre des formations de perfectionnement sur les thèmes suivants :

- Pratique de l'entretien motivationnel et découverte de l'Education Thérapeutique du Patient
- Initiation à l'approche systémique dans le traitement des addictions
- Alcool et réduction des risques : de quoi parlons-nous ?
- La réduction des risques liés à l'usage de psychotropes chez les personnes âgées
- La réduction des risques et des dommages en milieu festif
- Se libérer du tabac
- La prévention en milieu scolaire

Enfin pour les responsables administratifs, la fédération propose une formation sur le montage et le dépôt de dossier de subvention. Cette formation se tient à Paris et les frais sont pris en charge par la fédération.

Pour vos besoins en formation, parlez-en à votre responsable local qui transmettra à Gérard Exbrayat, responsable nationales des formations.

Les formations externes

De nombreuses formations (informatiques, comptabilité, outils numériques...) sont proposées gratuitement ou à faible coût aux bénévoles dans les « maisons des associations » dans chaque département.

Il existe aussi de multiples formations en ligne via les MOOC. Avec des sujets très variés, notamment comprendre les addictions, arrêter le tabac, la réduction des risques en milieu festif...

Pour en savoir plus, sur les formations, nous vous invitons à consulter en ligne et à télécharger la newsletter n°13 sur notre site internet : <https://www.entraidaddict.fr/files/Newsletter/NL13-Finalisee.pdf>

Les formations

MOOC « Aller plus loin avec son asso »



Être mieux armé pour développer plus facilement son projet dans le secteur associatif, c'est possible !

Ce MOOC d'une durée de 6 semaines a été réalisé par ANIMAFAC et AVISE.

Grâce à ce MOOC, vous pourrez :

- Retrouver au même endroit toutes les ressources pour répondre aux questions stratégiques, juridiques et administratives que vous vous posez.
- Perfectionner vos connaissances sur de nombreuses thématiques : diagnostic, modèle économique, gouvernance, ressources humaines, évaluation de l'impact... Au bout de 6 semaines, ces sujets n'auront plus de secret pour vous.
- Rencontrer d'autres porteurs de projet, vous connecter avec d'autres acteurs de votre territoire et faire le plein de bons plans.

Ouvert de septembre à novembre.

Pour en savoir plus : <http://moocasso-animafacavise.strikingly.com/>

La plateforme de e-learning de la MAAM : Formation « Modules du CFGA »



La plateforme de e-learning à destination des bénévoles associatifs est composée de modules qui reprennent l'ensemble des connaissances nécessaires à l'acquisition du certificat de formation à la gestion associative (CFGA),

soit les connaissances de base nécessaires à la gestion d'une association, quel que soit le domaine d'activité.

- Panorama de la vie associative
- Création et fonctionnement de l'association 1901
- Le projet associatif
- Acteurs associatifs et responsabilité des dirigeants
- La communication associative
- Gestion financière d'une association – (Niveau 1 et Niveau 2)
- Les sources de financement d'une association
- La fonction employeur – (Avant l'embauche et après l'embauche)
- Organiser un événement
- Le bénévolat, comment recruter et fidéliser
- La Junior Association

Le format des modules :

Textes, vidéos, tests, exercices, documents utiles (en PDF), annexe bibliographique et contact du point d'appui à la vie associative près de chez eux.

Chaque module nécessite environ 1H30 de visionnage.

Le lien vers la plateforme : <http://formationsdesbenevoles.maam.fr>

Où trouver des bénévoles ?

Au sein de l'association

Avant d'aller chercher ailleurs, on peut trouver des bénévoles parmi les adhérents de notre association. N'attendez pas qu'ils se proposent d'eux-mêmes ou ne pensez pas qu'un simple appel à bénévole mobilisera un engagement massif.

Aller vers une personne en particulier et expliquez-

lui ce dont vous avez besoin et en quoi vous pensez qu'elle a les compétences pour réaliser la mission demandée, c'est très valorisant. Rassurez-la quant au temps nécessaire pour cette mission, sur le fait qu'elle sera accompagnée, qu'elle peut être formée... Ce peut-être dans un premier temps une mission purement ponctuelle. L'engagement étant minime, il y a plus de chance qu'elle accepte. En mettant un pied à l'étrier, cela peut lui donner envie d'aller plus loin et de donner un peu plus de temps ou de s'engager plus régulièrement.



En dehors de l'association

En dehors de l'association, il existe plusieurs plateformes en ligne permettant de mettre en rapport association en quête de bénévoles et bénévoles en quête d'actions :

JeVeuxAider : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> C'est la plateforme gouvernementale de l'engagement citoyen. Plus de 350 000 bénévoles soutiennent des milliers d'associations et d'organisations publiques.

France Bénévolat : <https://www.francebenevolat.org/associations> France Bénévolat est un réseau national dédié à l'accueil et à l'accompagnement des bénévoles, créé en 2003 et officiellement reconnu d'utilité publique en 2010. 80 Associations majeures et 7 000 Associations locales – 12 000 missions en ligne sur le site.

« Du cœur à l'action », France Bénévolat permet de trouver des missions auprès d'associations partout en France. Candidat et associations doivent créer un compte qui permet la mise en relation. Les candidats ont accès aux missions proposées de façon détaillée et les associations peuvent poster tous leurs besoins et rencontrer les candidats. Chaque association peut contribuer au fonctionnement de la plateforme en laissant un don à l'association France Bénévolat

Tous Bénévoles : <https://www.tousbenevoles.org/> – « Vous cherchez à aider, nous vous aidons à trouver » Tous Bénévoles permet aux volontaires de trouver l'association et la mission qui leur conviennent. Ils peuvent filtrer leur recherche par zone géographique, type de mission, secteur, et durée de la mission. Une fois les projets identifiés, il suffit de contacter les associations par mail.

Les candidats peuvent aussi créer un profil sur la plateforme leur permettant d'être identifiés et contactés directement par une association. Une cotisation est demandée aux associations qui s'inscrivent. 3 000 associations, 7 000 missions, 1 65 000 mises en relation.

HelloAsso : <https://www.helloasso.com/> FAITES DÉCOUVRIR GRATUITEMENT VOTRE ASSOCIATION ET VOS PROJETS. Une plateforme qui offre de la visibilité à vos activités associatives. Vous souhaitez faire connaître votre association et vos actions ? Développez l'activité de votre association selon vos besoins grâce à une meilleure visibilité en ligne par le moteur de recherche dédié. 3,5 millions de visiteurs chaque mois. 1 67 000 associations référencées.

Benevolt : <https://asso.benevolt.fr/> Benevolt, un acteur humain et numérique au service de l'engagement associatif. Créé à Nantes en 2017, Benevolt est aujourd'hui présent partout en France au côté des associations qui veulent valoriser leur culture bénévole. Ils défendent un bénévolat où plaisir et utilité s'allient pour une expérience riche de sens pour le bénévole comme pour l'association. 80 800 bénévoles utilisent les services de Benevolt, 4 400 associations actives diffusent leurs missions de bénévolat. Certains services sont gratuits, d'autres nécessitent un abonnement annuel.

Où trouver des bénévoles ?

Pour des missions courtes, de quelques heures à une journée :

En effet, les engagements courts permettent à de nouveaux citoyens de mettre un pied dans le monde associatif, une expérience porteuse de transformation pour celui qui la vit. Encourager l'engagement bénévole, quelle que soit sa durée, c'est contribuer au changement de regard sur le monde.

Diffuz : <https://www.diffuz.com> Plus de 1 300 associations, une communauté de 42 000 bénévoles. Diffuz ou comment booster l'engagement solidaire ! Engagée de longue date en faveur de la solidarité et de l'innovation sociale, la Macif a souhaité apporter une réponse concrète aux nouvelles formes d'engagement solidaire. Son choix ? Utiliser les technologies actuelles et le numérique, pour : développer des formes inédites d'entraide et de solidarité, favoriser la rencontre entre ceux qui ont envie d'agir et les associations. C'est ainsi qu'est née Diffuz, une plateforme solidaire et gratuite ouverte à toutes les envies d'agir ! Présentation : https://www.diffuz.com/upload/docs/application/pdf/2021-04/presentation_diffuz_2021.pdf

Guide pour difuzzer : https://www.diffuz.com/upload/docs/application/pdf/2020-06/guide_diffuz.pdf

Benenova : <https://www.benenova.fr/> Benenova mobilise une communauté de 18 500 bénévoles (à Paris, Nantes, Lille, Angers et Rennes), auprès de 150 associations, avec 600 missions collectives chaque mois. Benenova lève les freins au bénévolat via des formats d'engagement concrets et accessibles. Les actions proposées sont courtes (de 2 à 5 heures), sans obligation d'engagement à long terme ni exigence de compétence particulière. Sur le terrain et en collectif, ces actions sont conçues pour favoriser la rencontre entre citoyens d'horizons différents. S'assurer que l'engagement proposé soit porteur d'impact malgré sa courte durée fait partie des fondamentaux de l'approche Benenova. Cet impact n'a rien d'évident : toute mission courte demande un temps de préparation considérable. Mais, bien calibrée, la mission a trois impacts directs : elle apporte une réponse à un besoin social ou environnemental ; elle est un soutien aux bénévoles engagés sur le long terme et souvent sursollicités ; elle fait naître l'envie de s'engager à nouveau.

Pour des bénévoles à forte expertise :

Passerelles et compétences : <https://passerellesetcompetences.org/>

Aider les associations de solidarité à développer leurs projets en leur proposant des bénévoles à forte expertise.

Permettre à ces bénévoles de donner du sens à leur vie, en apportant au monde associatif solidaire leurs compétences et leurs talents.

Être une passerelle entre ces besoins et ces experts, un concept que nous avons inventé et développé depuis 2002 : le bénévolat de compétences.

6 700 bénévoles, 690 missions réalisées en 2020, 3 300 associations aidées.

Un nouvel élan pour le bénévolat

La Commission Inter Associative de France Bénévolat propose un guide à utiliser en équipe pour un moment de partage dynamique, ce guide a pour objectif d'aider les responsables des associations à :

- *Trouver des actions adaptées pour prendre un nouvel élan.*
- *3 incontournables et 36 propositions pour des actions à court, moyen ou long terme*

La période de crise que nous venons de traverser a eu d'importants effets sur la présence et l'action des bénévoles dans les associations. Certains ont été contraints de rester chez eux ou ont dû suspendre leur activité alors qu'en même temps, un grand nombre de nouveaux bénévoles se sont proposés pour agir...

Comment faire revenir ces bénévoles dont le lien avec l'association s'est distendu ?

Comment intégrer ces nouveaux bénévoles dans un engagement durable ?

Comment renouer avec la convivialité et faire revivre le plaisir d'être ensemble ?

À partir de ces 3 incontournables, au fil de 36 propositions qui vous amènent à interroger les modes de fonctionnement et d'animation de votre association, les activités et missions des bénévoles, les modes d'intégration et de reconnaissance mis en œuvre et bien d'autres questions, pour en tirer les pratiques à maintenir, à réactiver ou à modifier. <https://www.associatheque.fr/fr/fichiers/avis-expert/france-benevolat-guide-un-nouvel-elan-pour-benevolat.pdf>

Le mécénat de compétence

Le mécénat de compétences est la possibilité pour une entreprise de mettre un ou plusieurs salariés à la disposition d'organismes d'intérêt général sur leur temps de travail. Ces salariés pourront mettre en œuvre leurs compétences professionnelles ou personnelles. De fait, même si c'est le cas le plus fréquent, il n'est pas obligatoire que la mission de mécénat de compétences recouvre les mêmes champs de compétences que la fonction exercée par le salarié dans son entreprise.

Régime fiscal

Le mécénat de compétences est l'une des quatre formes de mécénat prévues par la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « loi Aillagon » : mécénat financier, mécénat en nature ou en produits, mécénat technologique, mécénat de compétence. À ce titre, les entreprises qui le pratiquent bénéficient des mêmes dispositions fiscales que pour les autres formes de mécénat, à savoir une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du coût de revient du ou des salariés mis à disposition sur la période concernée – ou de 40 % sur la fraction supérieure à 2 millions d'euros, à concurrence de 20 000 euros par an ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Un intérêt commun pour les parties prenantes

Il est toujours difficile, en France, de faire comprendre la notion d'intérêt commun – l'intérêt de l'un ne s'oppose pas à celui de l'autre. Le mécénat de compétences en est un bel exemple. Voici les différents intérêts pour chacune des parties prenantes :

- l'entreprise y trouve des bénéfices en termes d'image, de cohésion, de connaissance de ses territoires ou de gestion des ressources humaines ;
- le salarié en quête de sens s'épanouit dans sa mission, découvre de nouveaux univers, développe des compétences, voire se prépare à la retraite ;
- enfin, l'association renforce ses équipes salariées ou bénévoles, en particulier sur des compétences peu accessibles.

Plusieurs formes possibles

Les formes du mécénat de compétence peuvent être multiples, mais, dans tous les cas, l'entreprise souhaite initier un engagement que les salariés seront à même de poursuivre après leur mission. Les missions peuvent porter sur des projets collectifs : il s'agit le plus souvent d'une journée sur un projet qui va à la fois motiver un groupe de salariés, renforcer la cohésion, faire découvrir une association ou un champ associatif et donner un sentiment d'utilité.

Ce processus convient bien à des PME, à des petites et moyennes industries (PMI) ou à des unités décentralisées de grandes entreprises. Les missions peuvent également porter sur des projets individuels dans des associations agréées et sur des champs prédéfinis par l'entreprise – le plus souvent en lien avec sa stratégie ou celle de sa fondation quand elle existe. Dans ce cas, France bénévolat joue souvent un rôle de recherche/rapprochement.

Par ailleurs, les durées des missions sont variables. L'entreprise accorde aux salariés volontaires un crédit-temps – de 3 jours par exemple pour Total à 10 jours pour la SNCF. Tout se joue alors sur l'acceptation de la hiérarchie de proximité, qui ne voit pas nécessairement cela d'un bon œil, sauf si le responsable hiérarchique est lui-même engagé.

Enfin, les missions peuvent être établies selon l'âge des salariés concernés. Il peut notamment s'agir d'une mise à disposition avant le départ à la retraite, de 1 à 3 ans selon les entreprises. Comme dans le cas précédent, il y a évidemment une procédure d'accord et un choix mutuel de l'entreprise et du salarié. C'est un excellent dispositif de transition entre le travail et la retraite car, le plus souvent, le salarié reste engagé après son départ officiel en retraite.

Source : *jurisassociations 644 - 15 septembre 2021*

